Le parlement d'Irlande, depuis qu'il a recouvré son indépendance, est devenu gênant pour l'Angleterre; il faut, pour s'en rendre maître, des soins infinis de corruption, en dépit desquels on rencontre encore chez lui des résistances; l'occasion est favorable pour le supprimer: en conséquence, le gouvernement anglais résout de l'abolir. A cette nouvelle, la pauvre Irlande s'agite un instant, comme un corps qui vient d'être privé de vie, se remue encore sous le fer qui le mutile ot le déchire. Sur trente-deux comtés, vingt-et-un réclament énergiquement contre la destruction du parlement irlandais. Oe parlement, auquel on est obligé de demander un acte de suicide, le refuse et maintient par son vote son existence constitutionnelle.

" Indigné de la servilité qu'on ose demander au corps dont il fait partie, GRATTAN repousse avec Véhémence le projet ministériel. Mais toutes ces résistances seront vaines. La seule qui, en défi-nitive, élève un obstacle sérieux aux vues de l'Angleterre est celle du parlement irlandais, qui ne veut pas voter son anéantissement. Eh bien ! jusqu'alors, on avait acheté ses actes, on va cette fois acheter sa mort. La corruption est aussitôt Pratiquée sur une vaste échelle ; des places, des Pensions, des faveurs de toute sorte, des pairies, des sommes d'argent sont prodiguées, et les mêmes hommes qui, en 1799, avaient repoussé le projet d'union, l'adoptent, le 26 mai 1800, à une majorité de cent dix-huit voix contre soixante-treise, et cette majorité était composée d'hommes qui étaient ou pensionnaires de l'Etat, on fonctionnaires publics. Ainsi s'accomplit, imposé par la Violence, aidé par la corruption, l'acte destructifdu Parlement irlandais, non sans soulever en Irlande tout ce qu'il y restait de passions nationales et de sentiments patriotiques."

M. le Paisident, quand on a pour apprécier la politique de l'Angleterre des actes commo ceux-là, il est juste que ceux qui n'ont pas les mêmes raisons que les hon. députés qui siégent sur les banquettes ministérielles, pour désirer les changements constitutionnels, aient au moins l'occasion d'étudier attentivement tous les détails de la mesure qu'on nous propose. Pour ma part, je suis satisfait de la constitution actuelle, et prêt à la défendre contre tout ennemi qui voudrait attaquer notre territoire. Mais je dois le dire, si on change cette constitution malgré la volonté du peuple, on ne trouvera plus chez les Canadiens Français cet élan qui les a toujours distingué par le passé, et qui leur permis de vaincre des ennemis dix fois plus nombreux. (Ecoutes! écoutes!) L'autagonisme des deux races anglaise et française, que j'ai signa!é en Europe, semblait n'avoir Pas de raison d'être en Amérique. Cependant, la lutte s'est continuée dans le Nouveau Monde après avoir commencé sur l'ancien Continent. Aujourd'hui encore, cette lutte se continue et, malgré les protestations d'amitié sincère échangées entre Paris et Londres, nous voyons toujours la France et l'Angleterre face à face, l'épée au poing, ayant l'une pour l'autre le respect que la crainte peut seule leur inspirer. Et ces sentiments de rivalité et d'antagonisme qui ont toujours existé, et qui existent encore aujourd'hui entre les deux races, s'effaceront-ils chez leurs descendants canadiens pour les fondre en une seule nation? Mais c'est là l'impossible! Quoique vous fassiez les mêmes sentiments existeront toujours. Ils sont blamables peutêtre, mais ils existent, et sout dans la nature même des deux peuples. Il y a dans la langue, dans la religion, dans les institutions, dans les habitudes d'un peuple autant d'obstacles à l'union avec un autre peuple dont la langue, la religion, les institutions et les habitudes sont différentes des siennes pense-t-on que ces sentiments de rivalité et ces raisons d'éloignement disparaîtront avec l'adoption du projet de confédération que l'on nous propose? Pour ma part, je voudrais voir en Canada les deux nationalites rivaliser de progrès dans les travaux utiles de la paix. Cette rivalité, non pas dans des luttes corps à corps, mais dans la louable ambition de réaliser la plus grande prospérité, comme d'arriver aux plus hautes sphères de la science et aux plus profonds secret: des arts, donnerait à notre pays une puissance égale à la résultante des forces réunies de la France et de l'Angleterre, employées jusqu'à ce jour à pousser le monde vers les prodiges réalisés par le dix-neuvième siècle. Avec l'égalité du nombre et de la représentation sectionnelle, les deux nationalités ne peuvent se heurter l'une contre l'autre ; mais avec la confédération, comme nous serons dans une très grande minorité dans le parlement général. qui a tous les pouvoirs importants de la législation, nous aurons à lutter constamment pour la défense et la conservation de nos droits politiques et de nos libertés. l'union, les Canadiens-Français sont divisés dans cette chambre en deux camps opposés, parce qu'ils n'ont rien à craindre pour leurs intérêts nationaux ; mais, avec la confédération, comme nous n'aurons que 48 membres français contre 146 dans la législature fédérale, il faudra que ces députés marchent comme un seul homme, et le fait seul de cette union des Canadiens-Francais en une phalange serrée, fera que l'élément anglais s'unira de son côté pour la brisér et la vaincre. C'est parce que je crains ces luttes que je ne puis approuver une constitution qui ne